

Présidence : Alain Abécassis.

## **1 - Point d'information sur la réforme relative à l'orientation et à la réussite des étudiants :**

### *. Mise en place de la plateforme « ParcoursUP »*

Présentation sur la base du PPT envoyé aux établissements et éléments de calendrier. Phase de vœux entre janvier et mars. ParcoursUP est un outil d'admission et non un outil d'orientation. Il existe des tutos de présentation pour savoir l'utiliser. Il est possible de télécharger une application.

### *. Information sur les attendus*

La plateforme indique les attendus pour réussir dans les formations choisies. Pour chaque formation : affichage des connaissances fondamentales et compétences nécessaires à la réussite ; des attendus définis à l'échelle nationale par le MESRI et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités par les établissements.

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation. Les attendus sont les connaissances et aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre l'ES. Ces attendus qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

Il y a des compétences générales, des compétences scientifiques et techniques et des qualités humaines.

*(La présentation est assez sommaire. Mieux vaut s'en remettre aux infographies officielles du MESRI).*

### *. Dispositifs statistiques de mesure de la réussite dans l'enseignement supérieur.*

Au travers de 4 questions :

**I. Que savons-nous mesurer de la réussite ?** : quels dispositifs de mesure, quelles formations, quels étudiants, quelles étapes de la réussite ?

**II. Comment caractériser les parcours non linéaires ?** : quelles formations sont concernées, quelles en sont les raisons, pour quels résultats ?

**III. Existe-t-il de fortes différences ?** selon le bac obtenu, selon le niveau scolaire initial, selon la filière, la discipline/spécialité, selon la satisfaction de ses vœux, selon l'établissement ?

**IV. Où trouver les infos sur la réussite ?** : les données diffusées par le MESRI/SIES sur dataesr, les dispositifs récurrents (notes...), les analyses ?

Travail à partir des données administratives, a priori exhaustives. En complément, il y a des données d'enquête sur tout le champ du supérieur (échantillon représentatif de bacheliers suivis par enquête). En 2014, 23000 interrogés par enquête.

Les indicateurs de réussite sont publiés dans la note Flash. Ils montrent des disparités quant aux déterminants de la réussite.

Parmi les points intéressants : le calendrier de passage de L1 à L2 est éloquent !

Concernant les moyens annoncés, B. Plateau précise l'utilisation des 25M€ supplémentaires. Une pré-allocation a été annoncée aux rectorats pour qu'ils discutent avec les établissements susceptibles de créer de nouvelles places. L'enveloppe de 6M€ est également fléchée investissement (création d'outil numérique ou d'équipements). Elle n'est pas pré-affectée. Ce qui concerne l'accompagnement de l'affectation (tutorat...) sera réparti en fonction du nb d'étudiants à encadrer. Cela pourrait permettre d'embaucher mais c'est laissé à la politique des établissements.

SL : Le cadrage national des attendus a été rendu public et il est désormais demandé aux établissements de préciser d'éventuels "attendus locaux" dont les contours ne sont pas très clairs.

Notons d'ailleurs que les attendus nationaux ne le sont pas toujours. Ils mélangent ce qui est requis par les formations, ce qui relève des acquis des élèves et même, parfois, ce qui s'apparente à de l'outil de mesure de ces acquis / attendus. Bref, pour ce qui nous concerne, on préférerait de loin la notion de pré-requis, entendu au sens des sciences de l'éducation (cf. notre publication de septembre 2017). Avec cette acception, il était clair qu'il fallait en rester à ce qui était requis par les formations et filières, De fait, **les pré-requis** (ou les attendus puisque c'est le terme qui a été retenu) devraient être, selon nous, **nationaux et uniquement nationaux**. Ce sont les capacités d'accueil qui peuvent éventuellement varier d'un endroit à l'autre. Dans ce que font actuellement les universités, il semblerait qu'il y ait à boire et à manger. C'est le résultat de la précipitation ! Nous avons soutenu **le Plan Étudiant** présenté le 30 octobre par le PM en soulignant qu'il comptait **des mesures de moyen et long terme qui nécessitaient des moyens matériels, humains et financiers**.

La mise en œuvre précipitée du projet de loi ne s'inscrit pas dans la même temporalité. Il vise à répondre à des engagements de court terme du gouvernement : remplacer APB et ne pas recourir au tirage au sort. Nous avons alerté sur les problèmes techniques en disant qu'un plantage de cette nature à la rentrée pouvait être désastreux pour l'ensemble du plan.

En ce qui concerne les moyens annoncés, nous les considérons comme des sommes provisionnées pour colmater les brèches dans l'urgence : ici en termes de capacités d'accueil, là en termes de soutien aux dispositifs de remise à niveau (et marginalement pour recruter). Cela ne nous convainc pas en regard de ce que nécessiterait un accompagnement pérenne du Plan Étudiant pour donner la plénitude de ses effets.

Enfin, je souligne la déconnexion des 2 réformes en cours qui prospèrent indépendamment l'une de l'autre, ce qui tend à démontrer que le continuum Bac-3 / Bac+3 est voué à ne rester qu'un slogan. Le Bac devrait être repensé - en partie - comme un moment privilégié de confrontation des acquis des élèves aux attendus du supérieur.

**MOTION** : une motion dont l'objet est précisément de dénoncer les conditions de mise en œuvre du projet de loi - motion initialement proposée par le SNESUP-FSU et amendée par plusieurs organisations (UNSA, CFDT, FAGE) - recueille finalement un vote négatif (cf. Annexes). Il semblerait que la commission permanente se soucie peu des positions qui ont été celles du CNESER plénier vis-à-vis de la réforme du 1<sup>er</sup> cycle (!!!).

## 2 - Formations Santé

*. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales.*

La CPU dépose un amendement sur les ECN qui n'est pas retenu par le ministère. La CPU propose un repli pour démarrer les épreuves test plus tard.

**Votes sur l'adt de repli de la CPU : 26 Pour (dont l'UNSA) ; 4 Abst.**

**Votes sur le PdA amendé : 30 Pour (unanimité).**

## 3 - Établissements

*. Projet d'arrêté portant création de l'institut Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris- Est (ESIPE) au sein de l'université Paris-Est Marne-La-Vallée, par transformation de l'UFR ESIPE-MLV, et modification de l'arrêté du 25 septembre 2013 relatif aux instituts et écoles internes et aux regroupements de composantes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur*

Le projet d'arrêté porte création au sein de l'université de Marne-la- Vallée (UPEM), d'un institut interne au sens du 2<sup>o</sup> de l'article L. 713-1 du code de l'éducation par transformation de l'unité de formation et de recherche (UFR) dénommée « Ecole supérieure d'ingénieurs Paris-Est-Marne-la-Vallée (ESIPE MLV) ».

Le conseil de l'UFR s'est prononcé le 20 juillet 2017 à l'unanimité pour sa transformation.

Le comité technique de l'UPEM a été consulté sur le projet de création de l'institut ESIPE lors de sa réunion du 15 septembre 2017 (5 abstentions et 4 votes contre).

Le conseil d'administration de l'établissement a délibéré le 5 octobre 2017 en faveur de la suppression de l'UFR ESIPE MLV et création de l'institut ESIPE la remplaçant avec 22 voix pour et 4 abstentions.

**Votes : 10 Pour (dont l'UNSA) ; 18 Abst. ; 1 NPPV.**

#### **4 - Formations (suite) STS**

*. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Gestion de la PME »*

**Votes : 29 Pour (unanimité).**

*. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Support à l'action managériale »*

**Votes : 27 Pour (unanimité).**

*. Projet d'arrêté portant définition du programme et de l'épreuve de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur*

**Votes : 16 Pour (dont l'UNSA) ; 1 Contre ; 11 Abst.**

*. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur (BTS) « Négociation et digitalisation de la relation client »*

**Votes : 27 Pour (unanimité).**

*. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Management en hôtellerie – restauration (option A : Management d'unité de restauration ; option B : Management d'unité de production culinaire ; option C : Management d'unité d'hébergement) »*

**Votes : 25 Pour (unanimité).**

*. Projet d'arrêté portant définition de la classe de mise à niveau d'hôtellerie-restauration en vue de l'admission dans les sections de techniciens supérieurs d'hôtellerie-restauration*

**Votes : 25 Pour (unanimité).**

*. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Métiers de l'eau »*

**Votes : 25 Pour (unanimité).**

*. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Architectures en métal : conception et réalisation »*

**Votes : 27 Pour (unanimité).**



**CNESER du 16 janvier 2018**

. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur «Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle»

**Votes : 29 Pour (unanimité).**

. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens) »

**Votes : 28 Pour (unanimité).**

. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 novembre 2013 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Systèmes numériques (option A: informatique et réseaux, option B: électronique et communication) »

**Votes : 25 Pour (unanimité).**

**MOTION commune présentée par l'UNSA, le SGEN-CFDT et La FAGE**

Ce mois de janvier est celui de la mise en place dans les universités et les lycées de la plateforme « Parcoursup », et ceci alors que la réforme n'a pas été votée par les sénateurs et sénatrices et donc, n'est pas encore adoptée !

Les attendus nationaux, déclinés en attendus locaux sont rédigés dans la précipitation et sans consultation réelle des enseignant·es et étudiant·e.s concernés, , ni cadrage national voir cadrage au sein d'un même établissement. Ceux-ci vont pourtant être déterminants pour l'accès des bachelier·es aux formations post-bac et pour les réorientations des étudiant·es en cours de Licence. De plus, la mise en place des parcours d'accompagnement personnalisé est largement remise en cause pour cette rentrée 2018, puisqu'ils ne sont toujours pas organisés et que les moyens matériels, humains et financiers ne sont pas suffisants pour permettre aux universités de se les approprier.

Dans de nombreux cas la mise en place de capacités d'accueil, la croissance du nombre de bacheliers et la multiplication des vœux (non hiérarchisés) risquent de transformer des filières ouvertes en filières sélectives.

La procédure d'émission des vœux et d'affectation semble aujourd'hui complexe et les risques de dysfonctionnement sont importants. L'absence de hiérarchisation des vœux, le calendrier d'affectation, vont générer d'énormes difficultés à la fois pour les services universitaires et pour les jeunes et leurs familles. Le CNESER craint que de nombreux bachelier·es restent sans affectation jusqu'à la dernière phase, celle où le rectorat leur fera une proposition d'affectation dans une filière dans laquelle il reste des places vacantes sur le périmètre géographique académique et, possiblement, en dehors de leurs dix vœux. Proposition à laquelle il faudra répondre sous 24 heures !

Le CNESER regrette vivement ne pas avoir été associé à la mission Mathiot, sur la réforme du baccalauréat et de l'enseignement au lycée, 1<sup>er</sup> grade du supérieur.

Le CNESER rappelle :

- La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- La nécessité d'articuler l'entrée du supérieur avec le fonctionnement du BAC, diplôme national et premier grade universitaire, dont le CNESER doit être saisi en cas de réforme.
- La nécessité d'un plan d'urgence de création d'emplois statutaires, (cf. Motion CNESER : RÉPARTITION BUDGET 2018 -Paris, le 14 décembre 2017)

**Vote : 11 Pour (dont UNSA, CFDT, FAGE) ; 13 Contre ; 5 abst. ; 2 NPPV**